



15ème législature

Question N° : 44762	De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI et Indépendants - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Hélicoptère à l'année et peloton haute montagne en Lozère	Analyse > Hélicoptère à l'année et peloton haute montagne en Lozère.
Question publiée au JO le : 08/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la présence d'un hélicoptère de sécurité civile par département et plus particulièrement pour la Lozère. Ce département atypique, d'une altitude moyenne de 1 000 mètres, présente un certain nombre de caractéristiques qui devraient conduire à lui faire bénéficier d'un hélicoptère à l'année, du fait des conditions hivernales, de la zone de montagne et des sites relativement dangereux, notamment les gorges du Tarn, du Tapoul et du Chassezac. Ce département connaît une fréquentation touristique importante tout au long de l'année compte tenu de la diversité de ses paysages et de la présence de nombreux chemins de randonnée et notamment celui de Saint-Jacques-de Compostelle. La Lozère se trouve éloignée des CHU que ce soit celui de Nîmes, celui de Montpellier et celui de Clermont-Ferrand. Tout ceci devrait concourir au déblocage d'un hélicoptère qui pourrait être mutualisé avec d'autres départements. Par ailleurs, la classification de montagne pourrait lui permettre de disposer d'un peloton haute montagne, présent dans d'autres départements en France. Il lui demande si une réflexion est menée en la matière.